

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2292

présenté par
Mme Moutchou, Mme Carel, M. Fait, Mme Le Hénanff, Mme Decodts, M. Abad, M. Ghomi,
M. Batut, M. Metzdorf, M. Daubié, M. Benoit, Mme Lanlo, Mme Magnier, Mme Spillebout,
M. Ardouin, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Josso, M. Vuibert et M. Haury

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	2 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place, pour les collégiens et lycéens volontaires, un stage de pré-rentree scolaire de 15 jours contenant des ateliers de méthodologie, une remise à niveau en mathématiques et en français et une sensibilisation aux notions importantes qui seront abordées en début d'année dans ces deux matières.

Pour cela, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 4 « expertise juridique » du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour les affecter à l'action 6 « besoins éducatifs particuliers » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré », à hauteur de 2 millions d'euros.